



Sécurité sociale

UNE DÉCENNIE POSITIVE

● La CFCIM a organisé, jeudi 26 avril, son Forum adhérents, animé par le directeur général de la CNSS. Saïd Ahmidouch y a présenté les principaux indicateurs de l'activité. Entre 2005 et 2017, le nombre de salariés déclarés est passé de 1,58 à 3,38 millions. L'année dernière, la population éligible à l'AMO était de l'ordre de 6,39 millions.

L'activité de la sécurité sociale a connu une grande évolution au cours de la dernière décennie. Tous les indicateurs présentés jeudi 26 avril par Saïd Ahmidouch à la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM) le confirment. Nombre de salariés déclarés, nombre de dossiers déposés, délai moyen de liquidation des dossiers, nombre d'entreprises affiliées, nombre de téléchargements des nouvelles applications... tous ces indicateurs du régime général entre 2005 et 2017 font état d'un saut qualitatif et quantitatif en matière de gestion de la sécurité sociale et de relation avec les affiliés, chose renforcée par l'introduction en masse des nouvelles technologies (voir encadré). De 2005 à 2017, le nombre de salariés déclarés est passé de 1,58 à 3,38 millions, soit une variation annuelle moyenne (VAM) de 7%, même si, comparée à une année auparavant, 2017 a enregistré une croissance timide de ce nombre qui a augmenté de 100.000 salariés. Autre indicateur, le taux de couverture sociale a presque doublé au cours de cette

période puisque le nombre de salariés non-couverts ne représente actuellement que 17% du nombre total. En 2005, il représentait 57% du total des salariés. Le taux de couverture sociale est ainsi passé de 43% à 83% entre les deux dates. En termes de masse salariale déclarée et de prestations servies, la variation annuelle moyenne 2005/2017 est, respectivement, de 9% et 8%. En effet, selon les données fournies par Saïd Ahmidouch, ces deux indicateurs étaient de l'ordre 51,25 et de 6,41 millions en 2005. Douze ans plus tard, elles ont atteint 137,61 et 16,44 millions. Enfin, sur la même tendance, les cotisations

ont connu une augmentation de plus de 200%, avec une variation annuelle moyenne de 8%. Leur nombre est passé de 8,6 à 21 millions entre les deux années de référence. Ce saut colossal, le directeur général l'explique en premier par le retard accusé antérieurement dans la gestion de la sécurité sociale au Maroc.

L'AMO, volet significatif

Le même niveau d'évolution de l'AMO a été mis en avant par le directeur général de la CNSS puisque, en dix ans (entre 2007 et 2017), la population éligible a presque doublé. En effet, en 2007, ils étaient 3,37 millions à pouvoir

Dématérialisation en force

Nul besoin de le préciser, la dématérialisation s'imposait. Depuis le début des années 2000, le lancement de plusieurs services a permis à la fois d'alléger les troupes et d'optimiser les coups. Ayant démarré en 2003, le portail de télé-déclaration Damancom a permis, au fil des ans, d'agréger plusieurs services cruciaux. Il s'agit entre autres de l'immatriculation, de l'adhésion et de l'affiliation en ligne, de la gestion de compte, de la télé-déclaration groupée et de la consultation de la situation de l'entreprise. Mieux, fin 2017, le nombre d'entreprises affiliées à ce service a atteint exactement 174.709 sociétés. En 2013, elles n'étaient que 73.000. Pour ce qui est des entreprises en télépaiement, le nombre d'entreprises est passé d'environ 32.000 en 2013 à plus de 84.475 en 2017, «sans que cela soit une obligation légale», précise Saïd Ahmidouch. Pour ce qui est de l'application mobile Ma CNSS, lancée en 2014, elle compte actuellement plus de 3,7 millions de téléchargements. Un record national, selon le DG. La CNSS dispose également d'autres services en ligne comme le portail Assuré, le portail des Professionnels de santé, ou le Serveur vocal interactif (SVI). Ce dernier est sollicité en moyenne 25.000 fois.



L'extension de la couverture sociale et médicale aux travailleurs non-salariés (TNS) et notre grand projet futur. Nous avons déjà réalisé plusieurs actions pour mettre en place ce projet. Sur le volet organisationnel, nous avons défini les règles de gestion et les procédures de travail et mis à jour les attributions des structures de la CNSS. Aussi, notre système d'information a déjà été développé afin qu'il soit capable de prendre en charge la gestion des nouveaux régimes. En matière de gestion financière et comptable, nous avons adapté notre mode pour garantir l'autonomie de chaque régime. Des conventions ont par ailleurs déjà été établies avec les banques pour les besoins des prélèvements des cotisations et du service des prestations. Enfin, ce projet nécessitera un dimensionnement et la formation des RH. Des actions ont déjà été entreprises dans ce sens».

Saïd Ahmidouch

Directeur général de la CNSS

souscrire à l'Assurance maladie obligatoire, un chiffre qui est actuellement de l'ordre de 6,39 millions (VAM de 7%). Le même niveau de variation annuelle moyenne a été enregistré pour la «population ayant les droits couverts». Celle-ci comptait 3,07 millions en 2007 et a évolué pour atteindre 5,92 millions l'année passée. Cette dynamique s'est repercutée sur d'autres indicateurs, à savoir le nombre de dossiers déposés par jour, le nombre de bénéficiaires, les cotisations et les prestations servies. Respectivement, ceux-ci ont enregistré une VAM de 30%, 33%, 14% et de 33% entre 2007 et 2017.

PAR HICHAM AIT ALMOUH
h.almouh@leseco.ma